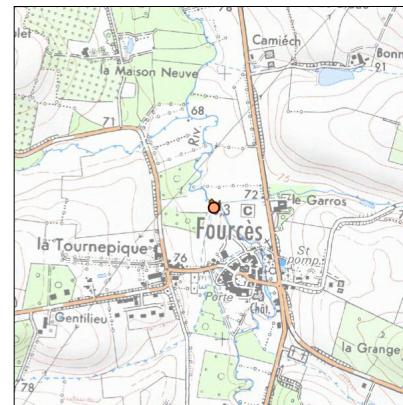
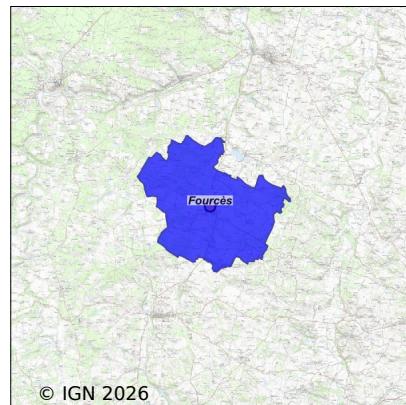


# Système d'assainissement 2023

## FOURCES

### Réseau de type Séparatif



## Station : FOURCES

<b>Code Sandre</b>	<b>0532133V001</b>
<b>Nom du maître d'ouvrage</b>	SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE
<b>Nom de l'exploitant</b>	-
<b>Date de mise en service</b>	janvier 1991
<b>Date de mise hors service</b>	-
<b>Niveau de traitement</b>	Secondaire bio (Ntk)
<b>Capacité</b>	250 équivalent-habitant
<b>Charge nominale DBO5</b>	15 Kg/j
<b>Charge nominale DCO</b>	30 Kg/j
<b>Charge nominale MES</b>	18 Kg/j
<b>Débit nominal temps sec</b>	38 m <sup>3</sup> /j
<b>Débit nominal temps pluie</b>	-
<b>Filières EAU</b>	File 1: Prétraitements, Décantation physique, Lit bactérien
<b>Filières BOUE</b>	File 1: Lits de séchage
<b>Filières ODEUR</b>	
<b>Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)</b>	477 752, 6 325 669 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
<b>Milieu récepteur</b>	Rivière - L'Auzoue

## Chronologie des raccordements au réseau

### Raccordements communaux

100% de Fourcès depuis 1964

### Observations SDDE

#### Système de collecte

Présence d'eaux claires parasites par temps de pluie.

Absence d'eaux claires parasites par temps sec.

La régulation hydraulique mise en place par l'exploitant permet de protéger l'outil épuratoire d'éventuels départs de boues.

Pas de travaux réalisés sur le système de collecte.

#### Station d'épuration

Consommation AEP des foyers raccordés 2016 : 14.6m<sup>3</sup>/j, soit un taux d'occupation hydraulique de 40%.

Bon entretien. Traitement insuffisant.

Une réhabilitation du site est en cours de réflexion avec la mise en oeuvre d'une recirculation des flux et un perfectionnement du système d'alimentation du lit bactérien.

Le changement du système d'arrosage du lit est également préconisé.

Une transformation des lits de séchage en lits noyés permettrait d'abattre la pollution azotée et de stopper les départs en MES.

Un plan d'action est à l'étude afin d'améliorer le process et la gestion du site.

#### Sous produits

Destination : Station d'Eauze pour déshydratation. Les 2 lits de séchage ne sont plus utilisés.

Le SATESE préconise un taux d'occupation compris entre 30 et 70% de la zone de digestion.

Fréquence de vidange : 1 par an.

La production annuelle est d'environ 30m<sup>3</sup>.

Un soutirage de 8m<sup>3</sup> de boues tous les 3 mois serait en principe nécessaire pour le bon fonctionnement de l'unité de traitement.

## Données chiffrées

### Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	25 m3/j	66 %			25 m3/j	
DBO5	1,9 Kg/j	12 %	75 mg/l	80 %	0,4 Kg/j	15 mg/l
DCO	5,5 Kg/j	18 %	220 mg/l	65 %	1,9 Kg/j	76 mg/l
MES	2 Kg/j		80 mg/l	57 %	0,9 Kg/j	34 mg/l
NGL	1,9 Kg/j		75 mg/l	25 %	1,4 Kg/j	56 mg/l
NTK	1,9 Kg/j		75 mg/l	75 %	0,5 Kg/j	19 mg/l
PT	0,2 Kg/j		8 mg/l	0 %	0,2 Kg/j	8 mg/l

## Problèmes rencontrés en 2023

### Problèmes liés...

- ... à la collecte des effluents Non
- ...à l'atteinte des performances européennes Non
- ...à l'autosurveillance Non
- ...à l'exploitation des ouvrages Non
- ...à la production des boues Non
- ...à la vétusté Non
- ...à la destination des sous-produits Non

## Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0532133V001>